

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEBOEUF

Convocation et affichage le 11 octobre 2024

21 membres présents

Membres présents : ALLEHAUX Dominique, BULIN Bérangère, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, HARNAL- BEREIZIAT Maryline, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MEUROU Frank, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : ADIER Emmanuelle (excusée), AGOSTINI Nathalie (pouvoir à F. MEUROU), CARON Laëtitia (pouvoir à H. TEISSIER), MARECHAL Robert (pouvoir à JL REVEL), PUVILLAND Christophe (excusé).

Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Modification du tableau des emplois,
- Convention avec le SIEA pour la revalorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre des travaux de la salle des fêtes,
- Convention de mise à disposition d'un local à la Maison Rémond,
- Convention de mise à disposition d'un local dans l'ancien logement de la Cure,
- Admission en non-valeur,
- Prix de vente des terrains de Cuisiat,
- Affouage / cessions de bois,
- Tour des commissions,
- Questions diverses.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 19 septembre 2024 est approuvé.

Modification du tableau des emplois

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois pour les services techniques. En effet, la création d'un poste permettra de mieux gérer la charge de travail très importante des agents, dont le nombre, insuffisant, ne permet pas de remplir correctement les tâches qui leur incombent. D'autant que la charge de travail augmente (zéro pesticide, espaces verts, ...).

Madame le Maire propose de créer un poste permanent à temps complet d'agent polyvalent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Monsieur REVEL ajoute que l'année 2024 a été particulière avec des absences dues à des arrêts-maladies, ou des temps partiels thérapeutiques.

➤ *20h09 : arrivée de Jean-Paul CORDENOD et Maryline HARNAL-BEREIZIAT*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord et valide la modification du tableau des emplois.

Convention avec le SIEA pour la revalorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre des travaux de la salle des fêtes

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle des fêtes, la commune peut bénéficier d'un financement des CEE.

Le dispositif des CEE est un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants, ...) au travers d'objectifs triennaux fixés par les pouvoirs publics, à financer des actions et des travaux en faveur des économies d'énergie. La prime CEE est conçue pour aider à financer des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments déjà un peu anciens.

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Treffort sont susceptibles d'être éligibles à cette prime (isolation par l'extérieur, l'isolation de la charpente entre autres). Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain (SIEA) nous propose une convention afin de prendre en charge, pour le compte de la commune, les démarches administratives nécessaires. Pour cela, il convient de signer une convention de transfert et de valorisation des CEE avec le SIEA. Celle-ci aurait pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des CEE.

Le SIEA s'engage à restituer à la commune, après déduction des frais de gestion et des frais du bureau de contrôle, le produit de la valorisation financière dans un délai de 2 ans maximum à compter de l'acceptation des CEE par les services de l'Etat et de leur enregistrement sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie (RNCEE).

La validité de la présente convention est fixée à une durée maximum de quatre ans à compter de la date de signature.

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention avec le SIEA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les dispositions de la convention,
- autorise Madame le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des CEE avec le SIEA.

Convention de mise à disposition d'un local à la Maison Rémond

Une photographe va s'installer à la Maison Rémond pour son activité professionnelle dans deux locaux (local du bas et un bureau à l'étage) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Madame le Maire propose une redevance mensuelle de 300 € HT pour les deux locaux et une provision sur charges d'un montant de 150 € HT par mois avec une régularisation en fin d'année. La redevance sera actualisée annuellement les 1^{ers} janvier et reconductible tous les ans.

Monsieur LEBOEUF précise que la photographe souhaite faire des travaux de rafraîchissement (peinture, installation de lavabo), les matériaux de ces derniers seront à la charge de la commune.

Monsieur DUTEL demande comment cela va fonctionner avec le photocopieur qui est mis à disposition à l'espace de coworking.

Madame le Maire répond que ce photocopieur est payant, si elle en a l'utilité, son utilisation lui sera facturée.

Monsieur JOLY profite de ce sujet pour évoquer le coworking de la Maison Rémond qui est sous-utilisé, un réinvestissement semble nécessaire pour apporter un cadre plus convivial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la mise à disposition des deux locaux pour l'activité de photographe,
- décide de louer les deux locaux pour un montant de redevance mensuelle de 300 € HT et pour un montant des charges mensuel à 150 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer la convention.

Pour mémoire, une délibération avait été prise en 2021 et fixait les tarifs pour l'utilisation de l'espace de coworking ainsi :

- 4 € TTC pour une demi-journée
- 8 € TTC pour la journée complète
- 30 € TTC pour la semaine
- 100 € TTC pour un mois complet.

Madame BULIN est étonnée que le montant de l'utilisation de l'espace de coworking voté ci-dessus soit moins coûteux que le montant de la location mensuelle votée pour la photographe.

Madame le Maire répond que les conditions d'accueil ne sont pas les mêmes, les locaux proposés à la photographe lui seront dédiés (fermeture à clé, libre accès, ...), tandis que l'espace de coworking est proposé pour les personnes de passage qui viennent à la journée.

Convention de mise à disposition d'un local dans l'ancien logement de la Cure

Le logement de la Cure s'est libéré au 1^{er} octobre. Le propriétaire du château de Treffort est intéressé par la location de ce bâtiment pour y exercer des activités annexes au fonctionnement du Château, pour installer des bureaux et une salle d'exposition.

Madame le Maire propose une redevance mensuelle de 950 € TTC actualisée annuellement les 1^{ers} janvier et reconductible tous les ans.

Monsieur DUTEL s'interroge sur le devenir du bâtiment, n'avait-il pas été évoqué une remise en conformité du bâtiment ?

Madame le Maire informe que le propriétaire du château de Treffort s'est engagé à faire des travaux de rafraîchissement, et qu'il est convenu qu'il nous tienne informé de ces travaux en amont.

Madame ALLEHAUX questionne sur la salle d'exposition qui sera accessible par le public. Qu'en est-il des conditions d'accueil dans le cadre d'un ERP (Etablissement Recevant du Public), notamment côté sécurité incendie.

Monsieur JOLY précise qu'il faudra réfléchir à l'évolution de ce bâtiment sur le long terme.

Madame le Maire ajoute que si ce bâtiment avait été loué pour de l'habitation, il aurait fallu y faire des investissements, cette location avec le propriétaire du château de Treffort permettra d'avoir plus de temps pour réfléchir à son avenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la mise à disposition de l'ancien logement de la cure au propriétaire du château de Treffort,
- Décide de louer ce local pour un montant de 950 € TTC correspondant à la redevance mensuelle,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Admission en non-valeur

Les poursuites n'ayant pas abouti, le trésorier demande l'admission en non-valeur de plusieurs titres :

- Liste 1092940035, pour un total de 0€13 (titres de 2019 à 2021)
- Liste 1203770135, pour un total de 331€ (titres de 2009 – 2013 et 2018)

Monsieur LEBOEUF informe le conseil municipal que le 10 octobre dernier lors d'une réunion avec la Direction Générale des Finances Publiques, la cheffe du service comptable, Madame ALVIN a indiqué que ses services devaient rattraper tous les titres non réglés datant de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces sommes.

Prix de vente des terrains de Cuisiat

Le conseil municipal a pris une délibération le 22 juin 2022 pour fixer le prix de vente des 3 lots à bâtir situés au centre de Cuisiat.

Il reste deux terrains à vendre. L'agence chargée de vendre ces terrains, nous propose de revoir le prix de vente à la baisse :

| Numéro de lot | Superficie estimée en m ² | Prix du foncier : € TTC/m ² | Prix du foncier en € HT | Prix du foncier en € TTC |
|---------------|--------------------------------------|--|-------------------------|--------------------------|
| 1 | 748 m ² | 84,89 € | 52 916,67 € | 63 500 € |
| 2 | 607 m ² | 85,00 € | 43 000,00 € | 51 600 € |
| 3 | 616 m ² | 85,06 € | 43 666,67 € | 52 400 € |

Lot 1 : nouveau tarif proposé de 59 000 € (78,88 € TTC/m²)

Lot 2 : vendu

Lot 3 : nouveau tarif proposé de 49 000 € (79,54 € TTC/m²)

Madame PONCIN demande où paraissent ces annonces ?

Madame le Maire répond qu'elles sont sur le site internet « le bon coin » entre autres, mises en ligne par l'agence qui en a la gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Modifie le prix de vente des lots comme suit
 - Lot 1 : nouveau tarif proposé de 59 000 € (78,88 € TTC/m²)
 - Lot 3 : nouveau tarif proposé de 49 000 € (79,54 € TTC/m²)
- Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches pour la vente de ces lots.

Affouage / cessions de bois

Pour cette année, il n'y aura pas d'affouages, côté plaine, car il n'y a plus de coupes à faire dans ce secteur. Il en reste côté montagne, mais c'est trop risqué. La commune ne proposera donc que des cessions de bois en bord de chemins.

Pour rappel, selon la délibération DE202311048, voici les tarifs 2023 :

Bois coupés, laissés au sol, à récupérer :

- vente de perches (cession de bois en bord de parcelle) : 45 € HT le m³, soit le stère à 29 €

Monsieur JOLY précise que la cession de bois est gérée par l'ONF. Les perches seront disponibles soit en bord de parcelles ou façonnées sur place pour les demandeurs. Ce système répond mieux aux règles de sécurité.

En ce qui concerne les précédentes campagnes d'affouage, il avait été remarqué que certains demandeurs ne respectaient pas les consignes qui consistaient à faire du bois uniquement pour le bois de chauffe du foyer. Certaines quantités semblaient être plus importantes.

Les perches seront disponibles au printemps 2025. Les réservations sont à effectuer auprès de la mairie avant la fin de l'année 2024.

Les demandeurs ont la possibilité de faire livrer les perches à leur domicile moyennant un coût supplémentaire.

A l'avenir, la partie montagne devra être nettoyée, mais l'affouage ne sera toujours pas envisageable, car trop risqué. Par ailleurs, l'affouage côté plaine sera à nouveau possible dans une dizaine d'années.

Tour des commissions

Commission tourisme :

✓ Bilan camping :

- 81 emplacements dont 6 lodges
- 14 mobilhomes (1 PMR + 2 hauts de gammes)
- 22 résidents (dont 2 qui vont partir)

Le régisseur, Emeric LOISON, est secondé par Kelvin PAISLEY sur un contrat à l'année. Tous deux partagent des horaires similaires. Afin de soutenir l'équipe, un poste à temps plein a été nécessaire pour la période de juin à septembre, ainsi qu'un autre contrat spécifique pour l'entretien du camping durant les week-ends de la période estivale.

L'embauche de 2 personnes sous contrat à l'année permet d'améliorer la présence effective de personnel sur place, notamment pendant les congés. Globalement ce système est satisfaisant.

En 2024 il est constaté une légère baisse d'environ 4 500 € de recettes en moins que 2023.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse :

- une société a réservé plusieurs mobilhomes sur plusieurs mois pour ses ouvriers étrangers, et aucun règlement n'a été effectué.
- 2 résidents ont quitté le camping
- Le mauvais temps sur les 2 premières semaines de juillet
- Les élections
- Les JO

La 3^{ème} semaine d'août n'a pas été complète.

Camping-car : + 32 %

Les réservations des emplacements tentes sont en baisse, probablement due à l'absence des centres aérés. En 2023, les centres aérés se sont retrouvés en difficulté suite au manque de MNS sur la base de loisirs, et ont dû faire des dépenses supplémentaires pour assurer la surveillance de la baignade.

✓ Qualité tourisme :

Suite à l'audit du 17 juillet dernier réalisé par le cabinet Headlight, la commission Qualité Tourisme de la Région Auvergne Rhône Alpes réunie le 19 août a accordé la Qualité Tourisme au camping de la Grange du Pin.

L'audit portait sur 365 critères, exemple promotion et communication, réservation téléphonique, acheminement sur le lieu, signalisation, accueil du client, les hébergements, les espaces communs...dont le résultat est 93,06 % de taux de conformité.

Points forts : cadre boisé, emplacements ombragés, équipe jeune, dynamique et professionnelle, bonne maîtrise de l'anglais, écoute client, engagements en faveur de l'environnement....

Points à améliorer : manque d'intimité sur certains emplacements, tous les emplacements ne sont pas plats, le flyer pourrait davantage valoriser le site, l'affichage des informations, accueil en une langue étrangère uniquement, manque de synergie avec le restaurant-bar.

Pour améliorer davantage la prestation, se pose la question de compléter certains hébergements par un équipement de TV, et installer la climatisation. Ces points seront à réfléchir pour les saisons à venir.

Pour l'année prochaine, projet de commercialisation sur le vélo (VTT et cyclo), circuits VTT développés sur Montrevel-en-Bresse (La Plaine Tonique) et Grange du Pin.

Les week-ends du 1^{er} mai au 30 septembre ont été complets, dus aux événements sportifs, et non sportifs, aux cousinades, ...

Les investissements relatifs au camping ne pourront être envisagés avant un délai de 2 à 3 ans. Cependant, il faudra réaliser les travaux de toiture de l'accueil ainsi que le renouvellement du système d'épuration avant ce délai.

Commission culture :

La médiathèque a rouvert ses portes le samedi 12 octobre. Les agents sont ravis de retrouver leurs locaux. Une inauguration aura lieu le samedi 26 octobre à la médiathèque.

Prochain événement organisé par la commission culture le samedi 9 novembre à la salle des Fêtes de Treffort pour le spectacle « Du bleu sur mon doigt ».

Commission environnement :

Réunion prévue le 5 novembre prochain.

Energies :

✓ Ecole : inauguration des panneaux photovoltaïques mis en place par BEC dans la cour d'école avec la présence d'une classe.

✓ Réunion de présentation du projet tipienergy porté par EDF : les habitants peuvent profiter en circuit court de la production d'électricité renouvelable générée par la centrale photovoltaïques de Drom-Ramasse.

Les collectivités peuvent participer à cette opération, projet à étudier pour la commune.

✓ Conférence territoriale sur les transports (GBA) : le but étant de faire un retour sur le fonctionnement des bus, ligne 12 et lignes scolaires, sur les difficultés rencontrées suite à la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) avec Kéolis.

Monsieur MEUROU réagit en faisant remonter les plaintes d'habitants de Montmerle sur le Transport à la Demande qui a été modifié. Les demandeurs souhaitant se rendre à Bourg en Bresse sont désormais emmenés jusqu'à Treffort, pour prendre la ligne 12. Madame le Maire a déjà fait remonter ce dysfonctionnement pour réorienter les demandeurs de Montmerle sur Jasseron.

D'autres remontées sont faites. Un point précis devra être transmis en mairie pour faire suivre à GBA.

Associations :

Une réunion s'est déroulée le 14 octobre dernier pour élaborer le planning des manifestations 2025, et pour évoquer le problème lié à l'absence de la salle des fêtes de Treffort en 2025. Cette réunion a permis des échanges entre les différentes associations, et notamment de modifier les dates qui étaient communes à plusieurs associations.

En résumé, 3 manifestations posent problème : les conscrits en juin, la montée historique des essés début juillet et la vogue du 15 août.

Pour les autres manifestations, la salle des Remparts pourrait convenir (ex. le cinéma rural).

Les propositions pour résoudre ces difficultés seraient soit l'utilisation du gymnase (avec mise en place d'un lino dans la grande halle sportive) et/ou la location d'un chapiteau :

- ✓ Coût pour la location d'un week-end avec parquet : 5 000 € (uniquement nécessaire pour les conscrits)
- ✓ Coût pour la location sur 4 mois : 20 000 €

Il faudrait trouver l'emplacement du chapiteau (parking de l'école ?).

Pour la montée historique des esses, le chapiteau doit être à l'intérieur du village, si la commune opte pour ce choix.

Cyclocross :

Il se déroulera le 27 octobre : il faut prévoir de préparer les terrains autour du gymnase.

Salle des Sports :

De nombreuses traces noires ont été remontées en mairie, sur le sol de la grande salle. Les associations savent que des chaussures adaptées doivent être utilisées à l'intérieur de cette salle.

SCOT :

Une réunion s'est tenue le 15 octobre sur l'évolution de l'habitat jusqu'en 2035/2040. Sur le territoire de Grand Bourg Agglomération, il a été estimé la production d'environ 13 000 logements. Le but de la réunion était de travailler sur les types de logements, sur l'évolution des ménages, les lieux des futures constructions.

Parmi les 13 000 logements, 9 000 sont en lien avec la croissance démographique (0,6 % par an) ; 600 en renouvellement et 4 000 dus au desserrement des ménages.

L'analyse sur le passé permet de montrer que le développement du centre urbain (Bourgen-Bresse, Péronnas, Viriat, Saint Denis les Bourg) a tendance à diminuer. La croissance se fait plutôt dans les communes plus éloignées (terrains et logements moins onéreux).

Focus sur la population seniors (+ de 70 ans) : cette population représente 22 255 personnes, soit 16 % de la population (78 % sont propriétaires et 12 % locataires). L'âge moyen de départ des logements privés vers les structures type Ehpad est de 85 ans. En 2040, l'estimation est de 10 000 personnes.

Madame le Maire ajoute que l'élaboration du SCOT peut sembler être éloignée de nos préoccupations, et pourtant c'est important d'y participer et d'y être acteurs.

Cantine scolaire :

Les panneaux acoustiques seront installés pendant les vacances d'automne ou Noël.

Les élus de Montagnat, ayant un projet sur leur commune, viendront visiter la cantine scolaire le 28 octobre.

CCAS :

Le repas du 13 octobre s'est déroulé dans une belle ambiance. La participation était de 115 personnes, dont 76 seniors, 18 accompagnants, 3 élus en dehors du CCAS, 6 élus du CCAS, des gendarmes.

L'apéro colis, pour les autres seniors, sera le 14 décembre. A ce jour, 52 colis ont été réservés.

Médiathèque :

Réception des travaux le 22 octobre. Les baies solaires orientables ont été installées et fonctionnent correctement.

Questions diverses

Point sur le personnel :

Arrivée le 17 octobre de Mme Patricia Garcia-Ruiz sur un poste au secrétariat à 21h/semaine pour prendre en charge notamment l'accueil, l'urbanisme, et certaines autres tâches (état-civil, ...). Elle sera en poste le mercredi et le jeudi toute la journée, ainsi que le vendredi après-midi, ce qui correspond aux attentes du service concernant l'accueil du public. Elle a un contrat de 6 mois dans un premier temps.

Travaux centre de Pressiat et lots à bâtir : le cabinet de maîtrise d'œuvre est retenu :

Nous avons consulté 3 cabinets susceptibles de nous accompagner dans notre réflexion.

| Cabinet | Montant total HT € |
|--------------------------|--------------------|
| Berthet Lioger Caulfuty | 29 400 € |
| Variante sans paysagiste | 28 100 € |
| Infratech | 30 585 € |
| ABCD | 21 592 € |

C'est le cabinet ABCD qui a été retenu.

Médiathèque :

Réception du chantier aura lieu le mardi 22 octobre et l'inauguration le samedi 26 octobre.

Nous sollicitons le cabinet d'avocat pour nous accompagner dans la suite de la procédure : introduction d'un recours indemnitaire devant le tribunal administratif pour obtenir la réparation des préjudices subis du fait des désordres affectant la médiathèque. Les honoraires se montent à 4 000 € HT.

GBA : mise en place d'un portail de relation avec les usagers : <https://mesdemarches.grandbourg.fr/> qui permet aux habitants de réaliser directement certaines démarches depuis un smartphone ou un ordinateur. Ils peuvent aussi y signaler des dysfonctionnements. L'utilisation de ce portail est facile, pas besoin de créer de compte. A suivre sur grandbourg.fr.

Madame THEVENARD demande des informations sur la fibre optique.

Madame le Maire répond que le calendrier annoncé a pris du retard, sans avoir d'autres précisions.

Monsieur MONCEL fait remonter l'information de la vitesse excessive sur le Chemin de Bret à Cuisiat (en particulier très tôt un matin vers 6h30) et s'interroge sur les mesures qui seraient à prendre.

Prochain Conseil Municipal : 21 novembre à 20h
19 décembre à 20h


Le Maire,
Monique WIEL

La séance est levée à 22h25


Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LEBOEUF